

« Pour le meilleur ou pour le pire »

Un spectacle de théâtre-forum sur les violences faites aux femmes
de plus de 65 ans



Principes d'un spectacle de théâtre-forum

Nous jouons une première fois le spectacle, pour que chacun.e en saisisse le sens. Nos scènes disent des réalités qui ne nous conviennent pas et en dévoilent les enjeux. Elles sont construites comme des questions : comment faire pour changer cela ?

Nous rejouons une deuxième fois chaque scène. Dans la salle, pas des spectatrices et spectateurs passifs mais des actrices et acteurs du débat. Les spectateurs et spectatrices qui le souhaitent viennent sur scène remplacer le ou la protagoniste pour jouer leur point de vue et tenter de faire bouger les choses.

Faire forum, c'est s'essayer ensemble à l'action transformatrice et peser ses conséquences. C'est une assemblée et c'est une fête. C'est un acte à commettre ensemble. Pour que demain, les choses ne soient plus tout à fait comme avant.

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Certification QUALIOPF pour les actions de formation
Adresse postale : 6 rue Camille Pelletan 92290 Chatenay-Malabry
Facebook <https://www.facebook.com/CompagnieNAJE/>
Courriel : contact@compagnie-naje.fr
site : www.compagnie-naje.fr Téléphone : 01 46 74 51 69



Objectifs du spectacle

Nous parlons aujourd'hui dans la société de plus en plus de violences faites aux femmes, mais parmi elles, les seniors sont très souvent peu visibles, et les clichés concernant le 3^e âge et les violences conjugales au 3^e âge sont très présents. Dans ce contexte social, il est difficile d'agir lorsqu'on est témoin ou soi-même victime de violence. Chacun.e fait comme il ou elle peut avec cela. Nous pensons que le sujet a un intérêt à être porté en collectif.

Comment a été créé ce spectacle

Ce spectacle est issu d'un partenariat avec et grâce au financement de Malakoff-Humanis. Nous avons mené des interviews avec des personnes âgées, qui nous ont raconté les histoires que nous mettons en scène ici.

Thématiques abordées

Le spectacle est composé de plusieurs parties, permettant de parler de différents sujets :

Pour commencer : deux récits de femmes qui ont vécu la violence conjugale et en sont sorties, ont reconstruit leur vie de belle manière.

Puis une séquence sur un féminicide pour prendre la mesure du problème.

Ensuite des séquences sur lesquelles faire forum :

- La copine de Carine (deux couples en sortie. Le mari de l'une d'elles lui parle mal, la traite de conne comme si ce n'était rien. Que peut faire Carine ?)
- Deux amies femmes de médecin : l'une avoue à l'autre que son mari la suit, a probablement installé sur son téléphone un logiciel d'écoute. Elle a travaillé 20 ans à faire son secrétariat mais n'a pas été déclarée. Elle n'a pas d'argent à elle, comment partir dans ces conditions ?
- Une femme ne supporte plus son mari depuis qu'il est à la retraite. Il est insupportable avec elle. Elle veut le quitter. Mais elle a besoin du consentement et de l'aide de ses trois enfants adultes pour passer à l'action.
- Une fille arrive chez ses parents et trouve sa mère non habillée. Son mari est l'aidant et il a perdu patience. Comment faire en sorte d'aider l'aidant pour que la violence ne s'installe pas dans la relation d'aide ?
- Un couple, il veut faire l'amour elle non. Il fait pression sur elle.
- Un homme victime de violences de la part de sa femme vient porter plainte. Les policiers ne le reçoivent pas très bien.
- On entend des cris de femme et des coups dans l'appartement d'à côté. Que faisons-nous ? Quelle est notre responsabilité à tous et toutes ?

Équipe du spectacle

L'équipe est composée de 8 artistes : 7 comédien.nes et l'animatrice du forum.

Lieu d'intervention et conditions techniques

Ces séquences peuvent être jouées dans tous lieux en capacité de réunir du public.

Temps d'installation : l'équipe doit pouvoir s'installer et répéter sur l'espace scénique déjà installé dès le matin de la représentation (si possible 3h avant).

Espace de jeu :

Plateau de jeu d'un minimum de 3 mètres de profondeur sur 6 mètres d'ouverture. Si l'espace du public n'est pas gradiné, le plateau de jeu doit être surélevé de 50 cm du sol si l'on prévoit plus de 60 spectateurices. En dessous de 60 spectateurices il est possible de faire sans estrade. Pour faire une estrade, il suffit de trouver neuf praticables pour monter la scène (ce sont des estrades de 1m sur 2m, réglables en hauteur). Il est nécessaire que cette estrade prévoie une marche pour y accéder.

Dans une salle équipée :

- Sonorisation : quatre voire deux micros d'ambiance (dits aussi multidirectionnels) sur pieds ou pendus.
- Lumières : plein feu régulier en lumière blanche.

Dans une salle non équipée : contactez-nous pour que nous voyons ensemble les conditions techniques nécessaires en fonction de votre public et de votre salle.

Durée du spectacle

Environ 1h30, forum avec les spectateurs et spectatrices compris.

Conditions financières du spectacle

Pour une représentation : 3 200 € TTC

Nous proposons des tarifs dégressifs pour une deuxième représentation du spectacle la même journée.

Il conviendra d'ajouter les repas de l'équipe (tarif SYNDEAC), et si le spectacle a lieu hors Ile-de-France, le remboursement des trajets SNCF 2eme classe, et l'hébergement lorsque l'aller-retour ne peut pas être fait dans la journée.

Pour les conditions tarifaires liées à une création de scènes, contactez la compagnie.

Nota : NAJE n'est pas assujettie à la TVA (Conformément à l'article 293 B du CGI)

Fiche administrative

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)

Adresse postale : 6 rue Camille Pelletan 92290 Chatenay-Malabry

Siège social : Chez Jean-Paul Ramat, 57 rue Roger Salengro 92160 Antony

Tél et fax : 01 46 74 51 69.

E mail : contact@compagnie-naie.fr

Site : <http://www.compagnie-naie.fr/>

N° SIRET : 412 376 477 000 11
CODE APE : 9001Z (arts du spectacle vivant)
Association loi 1901
Déclarée en Préfecture d'Antony le 14 mars 1997 sous le numéro 16109121
Journal Officiel du 5 avril 1997, article 1356
Président : Jean-Jacques HOCQUARD
N° de Formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Licence d'entrepreneur du spectacle catégorie 2

Conditions générales de vente

La signature par le commanditaire de ce devis ou contrat et son envoi à NAJE valent acceptation du contrat. »

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

A la fin du dernier jour de l'action, la structure commanditaire reçoit par mail une facture correspondant à l'intégralité du coût de l'intervention. Il lui appartient alors de la régler selon les modalités habituelles de la compagnie (paiement par chèque ou virement à réception de la facture et, au plus tard, au trentième jour suivant la date de facturation).

Selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera exigée en cas de retard de paiement.

CONDITIONS DE RÉALISATION ET MOTIFS DE RESILIATION

Le devis ou le contrat prévoit les responsabilités des parties pour la réalisation de l'action.

En cas de manquement de la Compagnie à une quelconque de ses obligations imparties citées dans le devis ou le contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par le ou la commanditaire. La rémunération due à NAJE sera calculée proportionnellement au travail effectué.

En cas de manquement du ou de la commanditaire à une quelconque de ses obligations citées dans le devis ou le contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par la compagnie. La compagnie facturera alors les prestations réalisées, les prestations programmées sur le mois en cours et le mois suivant, plus un tiers des prestations programmées ultérieurement.

MODALITÉS D'ANNULATION

Si l'annulation intervient entre le jour de la signature du devis ou du contrat et à plus d'un mois avant la date de démarrage de la prestation, nous demandons un règlement à hauteur du tiers du prix convenu dans le devis ou le contrat.

Si l'annulation intervient entre un mois et quinze jours avant le démarrage de la prestation, nous demanderons un règlement à hauteur de la moitié du prix convenu dans le devis ou le contrat.

Si l'annulation intervient à moins de quinze jours avant le démarrage de l'intervention, nous demandons un règlement à hauteur de la totalité du prix convenu dans le devis ou le contrat.

En cas d'annulation pour force majeure, aucun dédommagement ne sera demandé de part et d'autre.

En cas d'annulation du fait de NAJE, il sera d'abord proposé à la structure commanditaire un report de l'intervention à une date ultérieure. Si le report n'est pas possible, seul le règlement des prestations déjà effectuées sera demandé.

Ces conditions générales de vente s'appliquent pour les spectacles, ateliers et formations non prises en charge par la formation professionnelle. Des conditions spécifiques pour les formations prises en charge par la formation professionnelle sont disponibles dans la partie formation du site.